

CE FORMULAIRE EST A ENVOYER PAR POSTE OU PAR MAIL A L'ADRESSE CI-DESSUS

DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRE PROTEGE

SITUATION / ADRESSE :			N° PARCELLE :		
NOM DU PROPRIETAIRE :					
ADRESSE DU PROPRIETAIRE :		N° TEL :		E-MAIL :	
MOTIF DE LA DEMANDE :					
ESSENCE A ABATTRE :	NBR.	DIAMETRE DU OU DES TRONC(S) : (MESURE A 1.30 DU SOL)	COMPENSATION ENVISAGEE :	NBR.	

Merci de joindre les annexes suivantes pour que votre dossier puisse être traité :

- Photo des arbres à abattre.
- Plan ou croquis de situation précisant l'emplacement des arbres à abattre sur la parcelle.

Morges, le _____

Signature du propriétaire : _____

Conditions générales

Le règlement relatif à la protection des arbres peut être obtenu auprès du Service Infrastructures et Gestion Urbaine ou sur : http://www.morges.ch/multimedia/docs/2011/05/Reglement_protection_des_arbres.pdf

Selon le règlement sur les émoluments administratifs en matière de constructions de 2006, un émolument de CHF 50.00 par arbre sera perçu. Les demandes refusées ne sont pas soumises à la taxe.